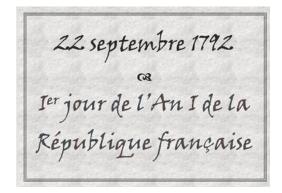
Bulletin du Cercle de Bourbon pour une constituante

numéro 2 - juin 2021 / Prairial An CCXXIX

En 2022, ne votons pas pour un candidat! Dans l'isoloir, exerçons pleinement notre souveraineté et votons pour une constituante !



Citoyenne, citoyen! Savais-tu que c'est bientôt ton anniversaire ?

MÉFIEZ-VOUS DES TRIBUNS QUI PARLENT AU NOM DU PEUPLE. LE BESOIN D'ICÔNES EST CONTRADICTOIRE À TOUTE PENSÉE HUMANISTE!



« Renoncer à l'élection, c'est renoncer au principe du contrat social et du mandat qu'il met en place entre le peuple et ceux qu'il choisit pour agir temporairement en son nom. On ne s'en remet pas au hasard [du tirage au sort pour choisir son représentant : on le choisit pour les valeurs qu'il défend, pour les orientations qu'il propose, pour la politique qu'il veut mettre en œuvre. On passe avec lui un contrat moral en lui confiant un mandat dont il devra rendre compte de la manière dont il l'a rempli. Le hasard n'a pas sa place dans un tel choix totalement conditionné par le débat d'idées dans lequel il s'inscrit. » A. Bellon

« Trois maux affectent profondément le système représentatif : le mode de scrutin majoritaire, la personnalisation du débat politique et la professionnalisation de la représentation. »

Le suffrage universel est le résultat du combat mené par le peuple pour affirmer sa volonté souveraine, sa capacité à comprendre individuellement et à agir collectivement.

NON À LA RÉPUBLIQUE BONAPARTISTE! VIVE LA SOCIALE!

ÉDITORIAL

Déclaration de 1789, article 16 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. »

Une vaste contestation républicaine réclame, dans tout le pays, l'application de la Déclaration de 1789, le peuple demande la transformation de nos institutions; il entend exercer de plein droit sa souveraineté et prendre part à un grand débat national sur le projet de société; il exige la justice sociale et la justice écologique, la taxation des super riches, la justice tout court, la stricte séparation des pouvoirs et le contrôle des élus, des mesures fortes pour les oubliés, les laissés-pour-compte... Alors que la colère gronde, le bonapartiste Emmanuel Macron rend hommage à... Napoléon. C'est bien peu surprenant. Mais ne pourrait-on pas voir là une énième convulsion, celle d'un pouvoir en perte de vitesse?

Napoléon ne sera jamais à nos yeux que le fossoyeur des Droits de l'homme et de la Révolution française. Loin d'incarner les idéaux républicains et révolutionnaires, il en est l'opposé. Dictateur militaire exerçant la confusion des pouvoirs législatif et exécutif, puisqu'il nommait tous les fonctionnaires civils et militaires, y compris les juges, il envoya deux armées en 1802 et en 1804 réprimer en vain la révolution haïtienne, et rétablir le colonialisme et l'esclavage aboli en 1793 par la Montagne. Il mena d'incessantes guerres de conquête pour asseoir son pouvoir personnel et plaça les membres de sa famille sur les trônes européens créés pour eux, quand son code civil institutionalisait un retour à l'ordre ancien et, faut-il encore le rappeler, inscrivait dans le marbre une régression du statut de la femme et de l'épouse.

La mort des droits de l'homme, et des millions de morts ; des pays ravagés par la guerre ; une situation financière catastrophique ; un retour des Bourbons en 1814 et l'isolement géopolitique d'une France exsangue. Le bilan de Bonaparte est accablant sur tous les points. Et pourtant, quand les célébrations du 150ème anniversaire de la Commune font, sans surprise, peu de vagues, monsieur Macron et sa cour président à la commémoration du bicentenaire de la mort de l'empereur, et ils lui rendent hommage. Le message est clair, et le fait révélateur de la déliquescence de nos institutions, d'une démocratie bafouée, confisquée, et de la dérive autoritaire de la Ve République.

Pour aller plus loin: Florence Gauthier, historienne, Napoléon Bonaparte ou la corruption de la société par la guerre permanente 1795-1821 in Le Canard républicain www.lecanardrépublicain.net/spip.php?article955

GRAND JEU-CONCOURS Qui est l'auteur du texte ci-dessous?

Par G. Saint-Minute, notre chroniqueur toujours pressé

« Regardant l'avenir, je le trouvais rempli de cruelles incertitudes et de désolantes obscurités ; et puis, reportant ma pensée en arrière et songeant à la fatalité qui semblait poursuivre notre pauvre famille, je me remémorai mes malheurs, la mort de mon père aux galères, et celle de ma mère dont, à cette heure encore, mon cœur saignait. Et remontant plus haut, je pensai à mon grand-père, jeté dans un cachot pour rébellion envers le seigneur de Reignac et incendie du château, délivré au moment où il attendait la mort, par le coup de tonnerre de la Révolution. Et toujours me remémorant le passé, je me souvins de cet ancêtre qui nous avait transmis le sobriquet de Croquant, branché* dans la forêt de Drouilhe, par les gentilshommes du Périgord noir qui poursuivaient sans pitié les pauvres gens révoltés par l'excès de la misère. Alors, plein de rancœur, reliant, par la pensée, les malheurs des miens avec ceux des paysans des temps anciens, depuis les Bagaudes jusqu'aux Tardadvisés, dont nous avait parlé Bonal, j'entrevis, à travers les âges, la triste condition du peuple de France, toujours méprisé, toujours foulé, tyrannisé et trop souvent massacré par ses impitoyables maîtres. Comparant mon sort avec celui de nos ancêtres, pauvres pieds-terreux, misérables casse-mottes, soulevés par la faim et le désespoir, je le trouvais quasi semblable. Était-il possible, plus de trente ans après la Révolution, de subir d'odieuses vexations comme celles de ce comte de Nansac qui renouvelait les méfaits des plus mauvais hobereaux d'autrefois!»

*pendu

Adressez votre réponse à l'adresse mèl ci-dessous avec vos nom et prénom avant le n°3 de notre bulletin (sept. 2021). Tous les gagnants se verront offrir le verre de l'amitié à notre future permanence de Bourbon.

> Pour tout renseignement Pour recevoir nos bulletins électroniques

cercledebourbon@outlook.fr

Et pour en savoir plus :

www.pouruneconstituante.fr

LE TIRAGE AU SORT : QUELLE (FAUSSE) BONNE IDEE !

LA LUTTE CONTRE LE SUFFRAGE UNIVERSEL EST PROFONDEMENT ANTIHUMANISTE, CONTRE-REVOLUTIONNAIRE ET CONTRAIRE AUX PRINCIPES DEMOCRATIQUES.

Cela fait maintenant une quinzaine d'années que certains font la promotion de l'idée selon laquelle la crise politique que nous traversons pourrait trouver sa résolution en renouant avec la démocratie originelle, entendez la démocratie grecque, supposée pure, en tirant au sort nos mandataires (lire l'article ci-dessous).

Cette idée incongrue a depuis un écho de plus en plus large, même à gauche, sans doute chez ceux qui encensent Hannah Arendt sans la comprendre (sa pensée antihumaniste, anti-républicaine et contre-révolutionnaire a pourtant été largement démasquée et commentée - lire ou visionner Benoît Basse, revolution-francaise.net). Mais vouloir confier au hasard le choix de nos représentant n'est pas une idée de gauche! C'est la négation même de l'humanisme. Le tirage au sort s'oppose frontalement au premier attribut de la démocratie : le suffrage universel.

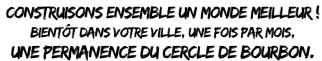
Le format de ce bulletin ne nous permettant pas ici de développer le nécessairement long argumentaire pour répondre aux promoteurs du tirage au sort (et cela étant aussi l'un de nos objectif que de partager nos lectures), nous vous renvoyons vers un excellent article de Raoul-Marc Jennar (et sa réponse aux commentaires qu'il a suscités) ainsi qu'à la retranscription d'un entretien non moins intéressant avec André Bellon sur le sujet :

- Vive le suffrage universel! Entretien avec André Bellon du 14 novembre 2012. www.lecanardrépublicain.net (faites une recherche sur la page d'accueil avec les mots "tirage au sort").
- Le tirage au sort : une chimère + Les réponses de Raoul-Marc Jennar aux commentaires divers... 17 septembre 2020 sur www.pouruneconstituante.fr (faites une recherche avec le mot "jennar" en haut à droite sur la page d'accueil).

« [Nous croyons] en l'Humanité, en sa capacité d'action sur la vie, en la maîtrise par l'homme de son propre destin. Le principe du suffrage universel est une traduction de cette philosophie humaniste dans la vie publique ; le tirage au sort, c'est le contraire. »



« A force de toujours vouloir prendre le premier train qui passe, on risque de se tromper de quai. » Régis Debray



VENEZ NOMBREUX PARTAGER VOS INTERROGATIONS ET CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ. PLUS D'INFOS DANS NOTRE PROCHAIN BULLETIN.

Citoyens, ne vous laissez pas avoir une fois de plus !

Par André Bellon, président de l'Association pour une constituante, 13 décembre 2018

Va-t-on retirer aux citoyens un de leurs biens les plus précieux : le droit à la parole ? On peut le craindre en lisant l'article publié par l'hebdomadaire Marianne sous la signature de François de Closets.

Ce super libéral économique, adversaire obstiné des services publics dans lesquels il voit depuis 60 ans des nids de privilèges, prétend répondre aux souffrances exprimées par des gilets jaunes qui se battent pour maintenir ces services dans les zones abandonnées. Pour renouer les liens entre élus et electeurs, il préconise le tirage au sort. On voit mal en quoi priver les citoyens du choix de leurs représentants, en s'en remettant au hasard, comblerait le fossé entre gouvernants et gouvernés. On voit mal en quoi cela rétablirait un lien – sauf à compter sur la mystérieuse sagesse d'une non moins mystérieuse main divine – mais on ne peut qu'être frappé par le lien, réel celui-là- entre sa prise de position et celle de nombreux personnages médiatiques, à commencer par Natacha Polony, rédactrice en chef du journal qui a publié l'article de de Closets.

Mais, plutôt que de nous en remettre aux médias – dont la clairvoyance ne saute pas aux yeux – peut-être faudrait-il donner aux citoyens les moyens de mener sereinement la réflexion, principalement à partir des communes ou des quartiers. Tentons alors de clarifier les enjeux.

Que les représentants ne représentent plus les citoyens ne constitue pas vraiment une découverte. Nous le savons depuis que le vote des français, le 29 mai 2005, contre le traité constitutionnel européen a été bafoué. C'est d'ailleurs ce qui nous a conduit à appeler à l'élection d'une assemblée Constituante.

De nombreuses pistes sont aujourd'hui explorées. Certaines idées à la mode méritent d'autant plus qu'on y réponde que, favorisées par les médias, elles se présentent ensuite comme la réponse spontanée des réseaux sociaux.

Première idée, la solution à la crise de la représentation résiderait dans le Référendum d'initiative citoyenne (RIC). C'est une bonne idée qui, d'ailleurs, légitime le suffrage universel, même si les modalités demandent évidemment à être précisées. Mais cela ne règle pas l'ensemble de la question de la démocratie car il reste la question de la représentation comme l'illustre l'exemple suisse où cohabitent instances élues et RIC. Mais, curieusement, nombre de partisans du RIC en France lie celui-ci à l'instauration du tirage au sort. En bref, « citoyens, on vous donne le RIC, pour le reste on supprime votre droit de vote ». Curieuse conception de liberté du citoyen.

Deuxième idée, largement évoquée par les partisans du hasard, il ne s'agirait que de désigner une partie seulement des représentants. Vieille ficelle politicienne, on commence par un peu pour obtenir beaucoup. Pourquoi une partie et pas tout ? On ne peut pas être « un peu » en démocratie. On n'est pas démocrate à temps partiel.

Troisième idée, plus subtile : on ne tire pas au sort n'importe comment, mais en tenant compte des catégories sociales. On considère alors que le citoyen est déterminé politiquement par sa place sociale. Cette idée est en fait vicieuse et, si on la suivait, on considérerait que Jaurès était à droite et Doriot à gauche! Et que dire du bourgeois Karl Marx?

Quatrième idée, encore plus subtile : pour ne forcer la main de personne, on ne tirerait au sort que parmi des volontaires. Mais alors, n'est-ce pas récréer une caste de bienheureux ? Et comment ne pas voir se profiler la main des fameuses « minorités agissantes » ?

Cinquième idée, toujours plus subtile, les tirés au sort, n'étant pas des professionnels de la politique — les considéreraient-on incompétents ? — seraient placés face à des experts, plus ou moins contradictoires, qui leur expliqueraient la vie. Cette idée, pas tout à fait innocente, est largement portée par des personnes qui, curieusement, se voient bien dans le rôle des fameux experts. Et qui choisira les experts ? Faudra-t-il les tirer au sort ? Et qui peut croire que les experts sont des eunuques de la pensée, n'ayant aucune conviction de droite, de gauche ou du centre ?

Passons sur un discours, qui prend quelques libertés avec l'histoire, considérant qu'il faut revenir aux origines grecques de la démocratie, oubliant que les électeurs n'étaient alors qu'une fraction socialement homogène et qu'on votait lorsqu'il s'agissait des postes les plus importants. En effet, compte tenu des responsabilités qui sont les leurs, le choix de ceux qui nous représentent et qui nous gouvernent ne peut provenir que des électeurs qui les ont choisi après un débat libre et raisonné.

En fait, au-delà des obscurcissements pas innocents du tout, la question est simple. Le droit de vote est un bien public. Il appartient à chaque citoyen, qui l'exerce comme il l'entend. La crise actuelle de la démocratie n'est pas liée au suffrage universel, mais au fait que le système politique l'empêche de s'exprimer en ne présentant que des choix dans lesquels la majorité des citoyens ne se reconnaissent pas. On ne voit pas en quoi la chose serait différente avec des tirés au sort qui, d'ailleurs, n'auraient pas de compte à rendre à leurs mandants puisqu'il n'y aurait plus de mandants. Depuis toujours, le suffrage universel est un combat ; son adoption est le fruit d'une insurrection populaire en 1792, et ce n'est pas un hasard s'il est attaqué aujourd'hui par les tenants de l'ordre dominant (Terra Nova, Rosanvallon, Joffrin, de Closets, etc.).

Citoyens, le suffrage universel vous appartient et vous est volé depuis des années. Il est le signe de reconnaissance de votre participation à l'humanité. Il est un des attributs de votre souveraineté. C'est à vous et à vous seuls de le défendre.

